Aménagements d'épreuves d'examens (DNB-CFG) - Année scolaire 2021/2022

publié le 07/05/2021

à l'attention des familles des élèves de 4è

Informations concernant la session 2022 du D.N.B. et C.F.G.

A/c de la session 2022, les demandes d'aménagements d'épreuves d'examens se feront en 4è ; ces nouvelles dispositions s'appliquent donc pour les élèves de 4è actuels de l'année scolaire 2020/2021.

Pour plus de renseignements concernant ces informations et ces nouvelles dispositions,
Vous pouvez consulter le site du Rectorat de Poitiers :
http://www.ac-poitiers.fr/
à la rubrique "examens
puis à la rubrique "mesures destinées aux candidats handicapés".

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.